



donation d'un bien immobilier

Par nini22, le 06/05/2019 à 14:30

si je fais donation de ma maison(valeur 250 000 euros) a mon fils unique

quels sont les frais?

qui les paie?

puis je vendre ma maison

[quote]

les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse

[/quote]

Par Visiteur, le 06/05/2019 à 18:37

Les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse.

BONJOUR

Pour les frais, (environ 30.000 €) demandez un devis à votre notaire mais il existe aussi des simulateurs sur le net..

Ils sont normalement à la charge du donataire mais peuvent être pris en charge par le donateur (abattement sur 100.000€)

Si vous conservez l'usufruit de ce bien, vous pourrez le vendre, en accord avec votre fils et soit chacun recevra sa part, soit vous pourrez transposer le montant de la vente sur un autre bien qui prendra la place.

Par nini22, le 06/05/2019 à 18:55

merci pour votre renseignement et toutes mes excuses j'ai effectivement oublié la formule de politesse:impardonnable de ma part

encore Merci